

# LE BULLETIN DU ROMAN PAÏS



Habitations Sociales  
du Roman Païs

31<sup>ème</sup> bulletin



## Le mot du Directeur gérant

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Chers Locataires,

L'Humanité évolue au quotidien. Les habitudes, les coutumes changent au fil des années. Mais, les changements ont aussi, parfois, des désavantages.

Dans la société de consommation, des nouvelles facilités apparaissent : les langes à usage unique, les lingettes pour les enfants,... Ces évolutions en matière d'hygiène ont une contrepartie : ces nouveaux produits sont dits jetables. Malheureusement, les canalisations de vos logements ne sont pas systématiquement adaptées et nous constatons de plus en plus d'interventions par des sociétés de débouchage. Je me dois de vous rappeler que ces nettoyages sont une charge locative.

Mon édito a donc pour seul objectif de vous conscientiser à ces désagréments qui peuvent non seulement vous coûter très cher mais aussi et surtout endommager le confort de votre logement.

Dans un prochain bulletin, j'attirerai votre attention sur un autre point du règlement de location, à savoir les (nouveaux) animaux de compagnie.

Poïl ROCHEFORT.



**Nous profitons de ce numéro du bulletin du Roman Païs pour vous rappeler quelques informations utiles :**



### **Numéros de téléphone**

- Service administratif et Direction : 067/88.84.84 de 8 à 12 heures (du lundi au vendredi)
- Service technique : 067/88.84.60 de 8 à 12 heures (du lundi au vendredi)

### **Numéro de Fax**

067/88.84.85

### **Heures d'ouverture des bureaux**

- Accueil : du lundi au jeudi de 12 heures 30' à 16 heures
- Services : les lundi et mercredi de 12 heures 30 à 16 heures ou sur rendez-vous
- Permanence du Directeur gérant : les mercredis après-midi sur rendez-vous uniquement

### **Site Internet**

[www.romanpais.be](http://www.romanpais.be)

### **Adresse mail**

[secretariat@romanpais.be](mailto:secretariat@romanpais.be)

### **Jours de fermeture des bureaux**

- Lundi 10 novembre 2014
- Mercredi 10 décembre 2014
- Vendredi 26 décembre 2014



## Editorial du Président

L'été touche à sa fin et la rentrée arrive à grands pas ! Plusieurs événements marquants se sont produits au cours de cet été.

Un de ces événements aura été les inondations importantes qu'Iltre et, dans une moindre mesure, Clabecq ont connu le mardi 29 juillet.

Notre société a directement réagi. Nous avons délégué rapidement une équipe afin de venir en aide aux sinistrés. Faisant preuve de beaucoup de solidarité et de générosité, nos hommes ont retroussé leurs manches pour aider les pompiers au nettoyage. Merci à eux.

Heureusement, l'été nous a également apporté des choses plus agréables.

Fin mai, nous avons collaboré avec le CCLP, le Comité de quartier et la Régie des quartiers, à l'organisation de la Fête des voisins à Clabecq. Ce fut l'occasion de fêter les 50 années d'existence des premières maisons du quartier Saint Jean. Le Comité avait réussi à réunir des anciens habitants, ce qui a donné lieu à d'émouvantes retrouvailles chargées de souvenirs !

Du 7 au 18 juillet, des enfants de locataires de Rebecq ont créé un potager communautaire au Clos des Augustines. C'est un bel exemple de solidarité qui s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de l'opération « **été solidaire** ».

J'en terminerai en vous souhaitant à tous une bonne reprise et, pour les plus jeunes, une bonne rentrée scolaire pleine de projets et de réussite.

Michel JANUTH



La Fête des Voisins s'est déroulée le 16 mai 2014 dans le quartier Saint Jean à Clabecq, en collaboration avec le CCLP, le Comité

## Clabecq - Quartier Saint Jean Fête des voisins -Vendredi 16 mai 2014

de quartier et la Régie des Quartiers de Tubize. Des animations se sont tenues de 15 heures à minuit (repas convivial avec les anciens locataires du quartier, château gonflable, service de gaufres, pop-corn, barbes à papa, stand de peintures pour enfants).

Dans un courriel du 23 mai 2014, Madame ROCCO et Monsieur FERNANDEZ ont tenu à remercier la Société pour cette organisation qui a permis aux anciens habitants de l'avenue des Papillons et

de la drève des Pinsons de revenir faire connaissance avec les nouveaux habitants du quartier.



## Opération «*Eté solidaire, je suis partenaire*» Du lundi 7 au vendredi 18 juillet 2014



Cette année encore, le Ministre du Logement, a retenu le projet rentré par le Roman Pais pour l'opération « *Eté solidaire, je suis partenaire* ».

Dans le cadre de la tournante entre Communes affiliées, ce projet s'est déroulé au clos des Augustines à Rebecq.



L'opération a été réalisée en collaboration avec le CPAS de la Commune et l'objectif était

de créer un potager communautaire.

Priorité a été donnée aux enfants de locataires de l'entité de Rebecq.

Cette activité s'est déroulée lors des dernières vacances scolaires, du 7 au 18 juillet 2014.



## Inondations à Ittre et Clabecq Mardi 29 juillet 2014

Le mardi 29 juillet 2014, de violents orages se sont abattus sur toute la Belgique et plus particulièrement sur les Communes de Clabecq et Ittre.



Dès le 30 juillet, le Directeur technique du Roman Pais s'est rendu sur les lieux en l'absence du Directeur gérant.

Une équipe de 4 ouvriers de la régie technique du Roman Pais a été dépêchée sur place afin de prêter main forte aux pompiers et à la protection civile pour le nettoyage des zones sinistrées.



## Réadaptation des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Documents à rentrer pour le 29 août 2014



**Les locataires avaient jusqu'au 29 août 2014 pour faire parvenir à la Société les documents nécessaires au calcul du loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Pour mémoire ces documents (tous doivent être nominatifs) sont les suivants :

- les revenus de 2012
- les revenus de 2014
- les personnes occupant le logement

Et s'il y a lieu :

- la preuve du handicap de la personne reconnue par le SPF Sécurité sociale
- la preuve de paiement d'une pension alimentaire

- l'attestation dûment complétée par la caisse d'allocations familiales.

**Le non respect peut entraîner l'application d'un loyer sanction !**

## Société wallonne des Eaux (SWDE)

### Information aux locataires



**Vérifiez régulièrement la soupape de sécurité de votre boiler !**

**Une défectuosité peut vous coûter cher !**

Lors d'un cycle de chauffe, la pression à l'intérieur de l'appareil augmente.

Lorsqu'elle dépasse la limite de réglage de la



soupape de sécurité, cette dernière s'ouvre automatiquement, évacuant un petit volume d'eau vers l'égoût de manière à éviter toute surpression dans votre installation.

**Ce phénomène est tout à fait normal.**

Au fil du temps, la soupape de sécurité peut montrer des signes de dysfonctionnement, dus à l'usure ou à l'encrassement.

Elle peut rester bloquée en position ouverte et provoquer un écoulement continu, entraînant à son tour une surconsommation importante d'eau.

**Mettez-vous à l'abri d'une surconsommation**

- Vérifiez régulièrement la soupape de sécurité de votre boiler. Si vous constatez un écoulement d'eau continu, c'est qu'il y a une fuite. Comme le cycle de chauffe peut

durer plusieurs heures, multipliez les vérifications à différents moments de la journée.

- Afin de faciliter vos contrôles, assurez-vous que l'écoulement de la soupape de sécurité vers l'égoût est bien visible. Le cas échéant, faites modifier votre installation par un installateur agréé.
- Faites entretenir votre installation régulièrement par un installateur agréé.
- Référez-vous également au manuel d'utilisation de votre boiler.

La SWDE est à votre disposition :

- Courrier : BP515 - 1400 Nivelles
- Téléphone : 087/34.28.00

## Tubize, ruelle du Betchard

### Fresque murale



Le Conseil d'Administration du Roman País, en séance du 27 novembre 2013, a approuvé



le projet de réalisation d'une fresque murale sur la façade arrière du bâtiment de la ruelle du Betchard. Cette réalisation s'inscrit dans un parcours de fresques murales consacrées à l'artiste wallon Jean-Claude SERVAIS. Le projet pour le bâtiment du Roman País a été réalisé par l'asbl « Art Mural » et a été inauguré le jeudi 28 août 2014.





### Ne jetez pas n'importe quoi dans vos canalisations.

Dans un premier temps, il convient de commencer par les conseils évidents, comme vous rappeler qu'il est nécessaire de ne pas laisser s'écouler dans les tuyauteries des restes



de repas, de ne pas mettre n'importe quel liquide non plus s'écouler par les canalisations, parce que c'est la stagnation de ces liquides qui produit des gaz et finit par développer de mauvaises odeurs.

Au niveau de la salle de bains, il est nécessaire d'apporter le même soin à votre équipement, il est rare d'avoir d'autres liquides qui s'écoulent que nos produits de soins pour le corps, mais de la douche peuvent vouloir s'éliminer des cheveux perdus durant le shampoing. Si vous

les empêchez de partir dans les canalisations, ce sera un risque de moins de les encombrer et de bloquer des déchets venus d'autres équipements, vecteurs eux aussi de mauvaises odeurs.

### Conseil de grand-mère pour des canalisations saines :

Vous pouvez verser du bicarbonate de soude et du vinaigre blanc à raison de deux fois par mois dans les tuyauteries pour les nettoyer.



## Possession d'animaux dans les habitations Respect du règlement d'ordre intérieur

Face à de récents événements, il nous semble opportun de vous rappeler que le règlement d'ordre intérieur que vous avez signé lors de votre entrée dans le logement précise qu'il est interdit de détenir par maison plus d'un chat ou chien (et pour les locataires d'appartement, il est contre indiqué de posséder un animal quel qu'il soit). Ledit règlement spécifie également que la présence d'animaux quels qu'ils soient ne peut jamais constituer une source d'ennui

ou de dégâts pour les voisins ou la Société, ni mettre en danger l'hygiène des lieux habités, tant pour les preneurs que pour les voisins. Les animaux ne peuvent être dangereux ni incommodants.



Face à la « mode » des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie), il nous semble essentiel de vous inviter à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout accident.

De plus chaque Commune dispose d'une réglementation spécifique et il est nécessaire de vérifier les éventuelles interdictions et/ou obligations de déclaration.



## La Société travaille pour vous ! Aménagement de la venelle sise rue du Paradis à Nivelles

La venelle située à l'arrière des logements de la Société situés à la rue du Paradis à Nivelles à été réaménagée sur fonds propres de la Société.



Ces travaux avaient déjà été inscrits dans le planning 2011 pour un budget de 30.000,00 €. Toutefois, vu l'état de la parcelle voisine, il n'était pas opportun de réaliser ces travaux tant que le propriétaire jouxtant n'avait pas entrepris de lourds travaux au sein de sa propriété.

Le marché de travaux a finalement été attribué à la Société « Le Village n°1 » pour un montant de 11.600,00 € hors tva.

